



Mairie de Saules

Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 23 septembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules**, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Jean-Michel GIRARDET , Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, , Jean-Pierre JACQUIN, Dominique MUTTONI, Pascale MOREL, Mickaël ULAS

Absente excusée : Liliane CHARITE

Secrétaire de séance : Emmanuel DELIOT

Approbation du compte rendu du 24 juin 2016

1/ MODIFICATION / MISE A JOURS STATUTS CCPO

2/ DENEIGEMENT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. Antoine SAUGE relatives au déneigement du village et vote le renouvellement de la convention, à savoir

- Intégration d'un forfait de 100 € par an et par commune pour la prise en charge par M. SAUGE de l'approvisionnement de son véhicule en carburant et lubrifiant ;
- Pour les frais d'entretien courant et le stockage de l'étrave.

Par contre le coût horaire est maintenu à 100 € TTC, non indexé comme auparavant.

3/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Inchangée par rapport aux années précédentes, à savoir 80 € part fixe / 1.38 € du m³ et redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0.16 €/m³.

4/ MISE EN PLACE DE LA TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)

Le comité syndicat du SYDED le 27/06/2016 a voté la TCFE au coefficient 6 à compter du 01/01/2017 pour les communes de – de 2000 habitants, soit une hausse d'environ 3% de la facture moyenne d'un ménage. Cette taxe sera reversée aux communes concernées à hauteur de 35%, soit pour Saules 6 € par habitant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la TCFE votée par le SYDED.

4/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) qui se monte à 2 583 €, est à verser par la commune (rééquilibrage en faveur des communes à faibles ressources). La somme de 1 700 € ayant été budgétée lors du vote du budget primitif, il convient donc d'affecter des crédits supplémentaires.

5/ ACQUISITION ETANG DU DEFOIS

- Le Maire donne connaissance au conseil du projet d'acte notarié établi par l'étude RACLE & COLIN concernant cette acquisition, qui l'approuve.
- Le Maire communique au conseil une lettre de M. Jean-Pierre VIEILLE d'Ornans qui propose d'acheter l'étang du Defois pour la somme de 40 000 € ou de louer avec remise en état. L'étang n'étant pas encore propriété de la commune, il y a lieu de sursoir à la réponse à faire à M. VIEILLE.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Urbanisme** :
 - M. Bernard CORNU-MERCIER : accord pour un abri de jardin dans sa propriété
 - Mme Annie CORDIER : permis refusé pour le chalet des Vignes
 - EARL de l'Avenir : Permis demandé pour un séchoir à fourrage

- M. Gilbert DROUHARD : Déclaration préalable demandée pour une serre de jardin.
- **Fusion CCPO – CCALL - CCCG** : Le Maire fait le point sur les réflexions menées par le 3 EPCI en vue de leur fusion au 01/01/2017.
- **Bruits transports CHARITE** : Situation inchangée. Usage du nettoyeur haute pression toutes les nuits ouvrables.
- **Participation voyage scolaire** : pour Sara MOREL d'un montant de 30 € demandé par l'école Ste-Marie ; la maman demande de ne pas donner suite.
- **Radars pédagogiques** : Présentation du devis de l'entreprise BALANCHE pour relier au réseau BT les 2 radars du haut du village – montant du devis : 1 260.91 €. Le conseil municipal accepte le devis.
- **Vide grenier - explications** : Il n'a pas eu lieu en 2016, suite aux attentats terroristes et à la prolongation de l'état d'urgence, le Maire signale au 1^{er} adjoint que compte tenu de ces circonstances tragiques, il ne signera pas la demande de manifestation vide grenier, notamment pour le problème du stationnement dans la Grande Rue, stationnement pour lequel il conviendrait de trouver un emplacement régulier. Il n'a pas pu s'entretenir avec l'AVS de cette question.
- **Location logement presbytère** : Le Maire informe le conseil que Mme Murielle GROSJEAN a été retenue pour la location du logement laissé vacant par Mme Alice BUTTIN le 24 septembre au presbytère. La conseillère, Mme Pascale MOREL considère que ce n'est pas à l'huissier de faire l'état des lieux mais à la commune, et dans ce cas d'impacter pour moitié le coût de l'huissier au sortant et à l'entrant.

Séance levée à 21H45

Prochain conseil : vendredi 28 octobre 2016 à 20H30